

CESER : **6 Juillet 2020**
Intervention n° :
Document : **Redémarrage et transitions**
Orateur : **Séverine Dudot**

Je m'exprime au nom des CCI de Bretagne.

La pandémie du covid-19 provoque une crise économique inédite dans l'histoire récente. Le marasme touche toutes les entreprises : des groupes multinationaux sont déstabilisés, les plus petites entreprises n'ont plus de trésorerie. Les fondements même de secteurs d'activité sont remis en cause : le tourisme, la restauration, certaines industries par exemple.

La crise sanitaire et la crise économique engendrent, de plus, une contraction des disponibilités budgétaires des acteurs publics, entre réduction des recettes fiscales ou commerciales et mobilisation des ressources pour contrecarrer les périls.

Les enjeux climatiques et environnementaux, la transition numérique se trouvent avivés par la crise, ainsi que l'illustrent le souhait dans la population de privilégier la santé et la qualité de vie (au risque d'une baisse durable de certaines consommations), le recours élargi au télétravail, ou le maintien de liens et de consommations via le numérique.

Face aux nombreux défis consécutifs à la pandémie du covid-19, le Conseil régional affiche un volontarisme bienvenu, d'une part en se mobilisant sur des réactions immédiates et fortes pour sauvegarder au mieux les entreprises et les emplois, d'autre part en projetant les axes possibles d'un rebond ou redémarrage de l'économie bretonne.

Sur la réactivité, la Région propose de mettre en place un dispositif de suivi au plus près de la conjoncture et de gestion des crises économiques, dans la perspective d'un « CIRI régional ». Une telle plateforme est attendue par les CCI, qui y prendront une part active par leurs enquêtes de conjoncture, par les relations permanentes qu'elles entretiennent avec les entreprises et par leurs expertises économiques.

En s'appuyant sur cette connaissance fine de l'économie bretonne, les chambres de commerce élaborent des propositions, partagées avec les autres établissements consulaires, les branches industrielles, la CPME et le MEDEF, afin d'anticiper les évolutions portées par la crise actuelle et de préparer les mesures d'adaptation et rebond de notre économie. Elles seront soumises au Conseil régional dès cet été. Nous soulignons ici le principe posé par le Conseil régional de poursuite de la création de richesses pour les hommes et les femmes, à l'opposé d'une décroissance qui ne permettrait pas de soutenir les principes et moyens de la solidarité et du bien-être.

Pour sa stratégie de redémarrage reposant sur les transitions écologiques et numériques, le Conseil régional identifie six axes fondamentaux, fortement inspirés par la Breizh Cop. Si certains d'entre eux présentent effectivement un caractère volontariste appuyé sur des dispositifs et des financements, d'autres participent plutôt d'orientations voire d'intentions auxquelles manquent des supports opérationnels et financiers.

Nous nous interrogeons ainsi sur la « remise en chantier de la stratégie de développement économique » : nous ne sommes pas opposés à une révision de la SRDEII, mais souhaitons qu'elle soit alors clairement exprimée et ne se fonde pas sur une simple actualisation de la S3, qui n'en est qu'un appendice. La recherche de nouveaux fondements stratégiques au développement économique de la Bretagne mobilise d'autres ressources que les objectifs liés à l'innovation.

Par ailleurs, le Conseil régional annonce opérer une réorientation de sa stratégie et des modalités de soutien aux entreprises. Mais aucun élément concret en termes de dispositifs ou d'objectifs n'est avancé, à l'exception notable de l'obligation pour une entreprise de répondre à deux des six critères d'éligibilité aux aides. De nouveaux types d'appui, basés sur la sobriété et les objectifs de la Breizh Cop se substitueraient progressivement, sans précision de délai, aux régimes d'aides actuels. Selon l'énoncé du rapport, les critères majeurs que sont le niveau d'investissement et le nombre d'emplois disparaîtraient, mais aucun indicateur objectif nouveau n'est identifié. La mise en œuvre « par étapes » de ces nouvelles modalités d'aides aux entreprises pourrait laisser penser à des phases préalables de concertation, alors que des options paraissent déjà engagées par le Conseil régional.

Nous relevons là un problème de méthode : revoir les dispositifs d'aides aux entreprises est une évidence compte tenu des évolutions économiques qui se profilent. Mais les chefs d'entreprise sauront exprimer, en responsabilité, quels sont les soutiens qui feront levier en faveur d'un nouveau développement économique, dans un dialogue avec les autorités politiques. Or, à travers ce rapport, le Conseil régional affiche une stratégie qui n'a pas fait l'objet d'échanges avec les acteurs économiques. Ceux-ci restent prêts à y travailler, avec la volonté de structurer collectivement les bases d'une économie régionale renouvelée et performante.

Je vous remercie de votre attention.